L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 1er JUILLET.

FEUILLETON.

MARTIN GIL.

CHRONIQUE DU TEMPS DE PHILIPPE II.

PAR

MANOEL FERNANDEZ Y GONZALEZ.

DEUXIÈME PARTIE.

A TEL ROI, TEL SECRÉTAIRE.

— 1578 —

XI.

SUITE DES MÉSAVENTURES DE L'ORFÈVRE.

—Je crois avoir satisfait le goût de madame la princesse, dit l'orfèvre avec un certain amour-propre d'artiste.

Perez ouvrit l'écrin.

—Oui, dit-il avec une certaine indifférence, c'est un présent digne de la personne à laquelle il est adressé.... ces joyaux peuvent bien valoir six mille écus.

—Oh! non, senor, bien que les pierres soient très-chères aujourd'hui.

—En vérité, ces diamans ont un éclat magique! Pourrez-vous m'en procurer quelques autres, maître Nicodemus?

—Cela me semble difficile. Remarquez bien que les cinq qui forment les extrémités et le centre de la croix sont exactement semblables à ceux des agrafes et du collier: voyez les filets de perles de chacun, elles sont toutes de la même grosseur, et les agrafes, voyez la beauté de l'émail. Le Grenadin auquel j'ai acheté ces pierres et ces perles m'a donné l'assurance que le Maure dont il les tenait jurait par Mahomet que les diamans avaient été détachés des boucles d'oreilles d'une sultane, et que les perles avaient servi à entrelacer les tresses de ses cheveux.

—Merci, maître Nicodemus, dit Perez en serrant l'écrin dans la poche de son pourpoint; vous pourrez envoyer demain chez moi recevoir ce que je vous dois.

—C'est inutile, senor, j'ai l'ordre de remettre à votre majordome trois mille écus d'or qui sont précisément la valeur du collier, de la croix et de l'agrafe.

—Trois mille écus d'or! dit Perez.... je ne me rappelle pas....

—La lettre vient de Grenade, senor, et l'on me charge en même temps d'activer l'expédition de certains brevets de capitaine et d'échevin pour don Juan de Ménéses.

—Ah! en effet; gardez ces trois mille écus, et dites que les brevets sont signés par le roi.

—Mille remerciemens, senor.

Abul-Ziad, un peu tranquillisé, vit alors le papier et la bouteille restés sur la table.

—Permettez, dit-il, que j'ôte cela d'ici; c'est mon souper.

Il sortit et rentra presque aussitôt.

A ce moment, un coup se fit entendre à la porte.

—Oh! il était temps! dit Perez en regardant de nouveau à sa montre. Il est huit heures passées. Voyez qui est là.

Abul-Ziad se mit au balcon et vit une ombre près de la porte.

—Ouvrez! dit une voix d'enfant ou de femme.

—C'est elle, senor, c'est la princesse!... dit l'orfèvre avec un accent effrayé.

—Eh bien! qu'y a-t-il d'étonnant?

—Elle est seule et à pied.

—Ouvrez, par tous les diables! ouvrez promptement.

Abul-Ziad prit la lampe et se précipita dans l'escalier; il remonta bientôt avec dona Ana de Mendosa.

—Qu'est-cela! mon Ana, dit Perez en la conduisant vers l'estrade, quelle folie de venir ainsi.... Tu es toute gelée!

Et il essuya ses cheveux, qui ruisselaient d'eau.

—Oui, dit la princesse, j'ai froid, grand froid; cette cape et ce bonnet me gèlent.

Elle jeta loin d'elle la cape et le bonnet et s'assit près du brasero.

Inutile de dire que Nicodemus s'était discrètement éloigné.

—Il a fallu tout mon amour pour toi pour me faire traverser les rues de Madrid de nuit, et par cet horrible temps; mais ou c'est épie.... et il fallait absolument que je te visse. Tu as reçu ma lettre, puisque tu es ici?

—Sans doute, mais elle m'a beaucoup affligé.... Tu vois les choses trop en noir, mon Ana.... Tu crois que le roi se défie de moi... Il n'a aucun motif de le redouter.

—Regardez, dit la princesse tristement en lui remettant une lettre.

—Qu'est cela?

—Une lettre anonyme.

—Soupçonnes-tu de qui elle peut venir?

—Je l'ignore; je ne connais pas l'écriture.

Perez se baissa vers la lumière et lut:

"Soyez sur vos gardes, le roi a reçu une nouvelle lettre anonyme. On lui a dit qu'on avait vu le senor Antonio Perez sortir ce matin de chez vous. Faites en sorte de le prévenir, et si vous le voyez, que ce ne soit pas dans l'endroit où vous donnez vos rendez-vous au roi. Évitez qu'on vous voie, quand vous sortirez de chez vous; votre maison sera surveillée dès à présent, surtout de nuit. Dieu vous garde."

Le visage de Perez se couvrit d'une pâleur mortelle; il examina la lettre avec la plus minutieuse attention.

[illegible]

—Qu'as-tu, Antonio? s'écria-t-elle effrayée.

—Nous sommes perdus! dit Perez en terreur. Cette lettre anonyme est de la main du roi.

—Bah! dit la princesse, [illegible] la gaîté [illegible]; l'écriture du roi [illegible] plus de travers et plus mauvaise.

—Il a déguisé son écriture.

—Jamais il n'aurait pu si bien [illegible]. C'est impossible.

—La chose est pourtant certaine. Ce papier sort de son cabinet.

—Comme si l'on fabriquait du papier exprès pour le roi.

—De toutes manières, c'est grave.

—Je ne découvrirais pas, et la preuve, c'est que je suis venue te voir à huit heures, seule et sous ce costume.

—Indubitablement le trait doit partir de la main de Juan de Escobedo.

—Sa main fatiguée d'écrire parler de cet Escobedo, dit la princesse en jetant un regard sinistre sur le favori, qui envoie de nouveau la lettre anonyme.

—Enfin que t'en semble? dit elle; est-elle de la main du roi, oui ou non?

—Je crois, malgré tout, que jamais Philippe ne se hasarderait à se servir d'un tel moyen..... Cet homme est incompréhensible.

—Et si c'était ce Sébastien de Santoyo qui m'ait écrit?

—Non; Santoyo ne se compromettrait pas à ce point pour nous.

—De quelque part que vienne cette lettre, elle prouve que le roi a conçu des soupçons.... Si cet Escobedo mourrait... et, à propos de lui, qu'ont opiné don Luis Lagardo et don Gaspard de Quiroga?

—Oui; parfaitement; le marquis de Valez a opiné, après mûr examen des preuves, que si le roi l'ordonnait, il n'y aurait aucun inconvénient à le faire mourir comme un traître; le grand-inquisiteur affirma—in verbo sacerdotis—sous sa parole de prêtre, qu'il devait mourir, se réfugiât-il au pied des autels.

—Ne vaudrait-il pas mieux l'emprisonner, l'accuser et le juger?

—Il faudrait pour cela mêler don Juan à ces affaires, et ce qu'il y aurait de plus dur pour le roi, compromettre le nom du Pape.

—Eh bien! qu'a-t-on résolu à la fin?

—Je me suis chargé de l'affaire, et déjà mon majordome Diego Martinez s'est assuré sous main le concours d'un certain Aragonais qui se connaît surtout en estocades.

—Toi! dit la princesse épouvantée, toi, Antonio! t'exposer à comparaître en justice! Avec quel plaisir le roi ne se vengerait-il pas de toi!

—Son nom, en ce cas, serait mêlé à la vengeance: regarde!

Et Perez tira de son aumônière un papier soigneusement enveloppé dans un sachet de velours:

"Don Philippe II, par la grâce de Dieu, roi de Castille,

"En la présente, nous ordonnons à notre secrétaire Antonio Perez de faire périr Juan de Escobedo, secrétaire [illegible] gouverneur des Pays-Bas, don Juan d'Autriche, pour graves et justes motifs que nous vous [illegible] ordonner ainsi."

[illegible] Escobedo doit mourir.... Sans cet [illegible] pour être si heureux!

—Il [illegible] dona Ana, il mourra......

—Oui, [illegible] cet Escobedo et rien ne pourra [illegible] s'opposer à notre bonheur sur la terre.

—Oh! si.... le roi reste toujours entre nous comme une ombre maudite.

—Le roi! oh! que m'importe le roi! Dismoi: "Viens avec moi," et je te suivrai au bout du monde.

Antonio Perez se tut.

Enfin, la coquetterie féminine se réveilla et la princesse s'approcha de la lumière pour examiner le collier de perles et la broche de diamans.

—C'est admirable! s'écria-t-elle joyeusement; voilà qui vaut plus que la plus belle de mes parures. Qu'avez-vous fait de la tresse de cheveux que je vous ai donnée, monsieur le secrétaire du roi! dit-elle en souriant.

Perez s'approcha d'elle, ouvrit son pourpoint et tira de son sein un médaillon en or, orné de gros diamans: c'était le portrait de la princesse, et le dessous se trouvait une boucle de cheveux noirs.

—Oh! tu es un homme charmant, dit dona Ana, et je porterai toujours la croix sur mon coeur, comme tu portes mon portrait. Mais j'ai sommeil, et je ne suis pas disposée à traverser de nouveau les rues pour retourner chez moi; je coucherai ici. Voudras-tu bien veiller sur mon sommeil?

—Et quand t'ai-je refusé quelque chose? s'empressa de répondre l'imprudent favori du roi.

Dona Ana s'approcha lentement de l'alcôve vitrée et l'ouvrit..... Et y mettant le pied, elle glissa sur un objet qui roula dans la chambre.

—Qu'est ceci? dit-elle [illegible]

—Personne! dit-il, et cela peut nous [illegible] voir.

Il alla fermer la porte dérobée et la [illegible]

[illegible]

Abul-Ziad sortit des appartements intérieurs, sa lampe à la main.

—Vous partez, senora? dit-il en dissimulant mal sa joie.

—Oui, éclairez-nous et venez nous ouvrir.

—Où allons-nous? dit la princesse à Perez en mettant son masque.

—Chez moi, dona Ana.... Et de là.... à la grâce de Dieu!

Quand ils furent sortis, Abul-Ziad s'enferma en deux sauts l'escalier, entra dans la chambre que venaient de quitter la princesse et le secrétaire, ouvrit la porte vitrée et se précipita vers l'alcôve; mais arrivé à la porte dérobée, ses yeux épouvantés se fixèrent sur cette porte, ses jambes faiblirent, et il tomba sur le tapis.

Debout et immobile sur le seuil de cette porte, il avait vu Philippe II, le visage sombre, pâle et terrible, et derrière le roi se tenait Elvire.

—Donnez-moi la clef de la porte d'entrée, dit le roi.

Abul-Ziad mit machinalement la main à sa poche et remit la clef au roi, qui s'avança, ouvrit le balcon en entier et agita un mouchoir.

A ce signal, un homme sortit d'une ruelle voisine, s'approcha du balcon, et le roi lui jeta la clef.

Cet homme la ramassa et donna un coup de sifflet; quatre hommes se réunirent à lui, puis il ouvrit la porte et entra.

—Par ici, Santoyo, dit le roi, de l'antichambre.

Santoyo entra armé en guerre.

—Que l'on conduise cet homme aux prisons du Saint-Office, et vous-même conduisez avec les plus grands égards cette dame à Valsain.

Et d'un geste il signala Abul-Ziad et Elvire, et sortit ensuite seul, au milieu des quatre hommes qui gardaient la porte, et qui s'écartèrent respectueusement sur son passage.

Les ordres du roi furent exactement accomplis. Abul-Ziad fut conduit au Saint-Office et Sébastien de Santoyo escorta Elvire en carrosse jusqu'à Valsain.

Une heure après, un familier du Saint-Office, escorté de quelques alguazils, s'emparait des papiers de l'orfèvre et mettait les scellés sur les portes de la boutique et de la maison.

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 30 juin 1870.

Le marché monétaire est moins facile depuis un ou deux jours et les capitaux disponibles ont diminué graduellement par suite de la demande d'escomptes. Il n'y a pas eu, cependant, de hausse positive, mais quelques transactions ont eu lieu à une fraction au-dessus des taux antérieurs. Le taux précédent est encore dans les cotes de 10 à 12 par an les billets de premier ordre accompagnés d'excellentes garanties collatérales, et les billets de commerce de premier ordre, sans garanties collatérales; de 1 à 1 1/2 par mois les bons billets et les billets de second ordre; de 9 à 10 par an le papier hypothécaire No 1 et de 12 à 13 le No 2.

La Compagnie du Gaz a déclaré, hier, un dividende de six pour cent, provenant du bénéfice des six derniers mois et qui sera payé à partir du 11 juillet.

La Banque de la Nouvelle-Orléans a déclaré, aujourd'hui, un dividende de huit pour cent, libre de la taxe du gouvernement, et qui sera payé aux actionnaires à partir du deuxième lundi de juillet.

L'or a ouvert à 111 1/8 à 111 3/8 contre 111 5/8 à New York et fermé, après d'assez fortes transactions, à 111 3/8 à 111 1/2 contre 111 3/4. On a vendu $2,000 et $2,000 à 111 1/8, $40,000, 15,000 et 20,000 à 111 1/4, $40,000 à 111 1/8 à 111 3/8, $1,500, $1,500 et $2,000 à 111 3/8, $18,000 à 111 1/2.

Il n'a pas été annoncé de ventes d'argent. Les demi-piastres américaines sont cotées, nominalement, à 107 à 108, les piastres mexicaines à 3 à 4 de prime sur l'or.

Il s'est fait peu de chose dans le change étranger, mais les cours ont été plus fermes, et, à la clôture, ils avaient haussé de 1/4 à 1/2. Les opérations d'aujourd'hui embrassent 12,000 livres, dont 5000 connaissement à 120 3/4, 1000 et 1500 livres à 120 7/8, 1000 clear No 1 et 5000 connaissements No 1 à 121 1/8, 1500 de banquiers à 121 3/4. —Dans le change sur France, 175,000 francs, en change de commerce, dont 75,000 à 4.72 1/2 et 100,000 à 4.70.—Le sterling peut être coté à 121 à 121 1/2 le bon connaissement à connaissement No 1 clear, et 122 1/4 à — de change de banque. Le change sur France, 4.71 1/4 à 4.70 le premier et — à 4.65 le second.

Le change américain a été plus facile, les banques ont tiré sur New York à 1/8 de prime pour les petites sommes. Les transactions sont: $10,000, $11,000 et $17,000, en change de commerce, 1/8 d'escompte, New York, 1/8 d'escompte, $15,000 en change de commerce et $75,000 de banque au pair, $14,000 à vue sur Boston à 1/4 d'escompte et $5,000 de checks sur New York au même taux.

70 actions des Abattoirs Crescent City se sont vendues à $22 75 (quelques-unes à $23; 1000 du Canal de l'Est aux valeurs à 85 cents, 500 et 500 à 90; 100 du chemin de fer de Jackson à $6 75 et 300 à 7; 100 de la Compagnie de Levées de la Virginie du Mississippi à $7; — de la Compagnie de Gaz Barbarin (nouvelle émission, pair) à $100; quelques actions de la banque de la Nouvelle-Orléans à des conditions particulières.

Dans les bonds, la seule vente annoncée est de $5000 du chemin de fer de Jackson, seconde hypothèque (moins le coupon) à 83.

$7000 de mandats de la police métropolitaine se sont vendus à environ 99 et $3000 à 99 1/2. Les courtiers ont acheté les mandats de l'Etat à 85 à 86 les nouveaux, 94 à — les anciens et 98 1/2 à 99 les métropolitains; ils ont vendu les premiers à 87 à 88 les nouveaux, 95 à — les anciens et 99 1/2 les métropolitains.

On a vendu, hier, sans l'annoncer, $1000 de billets de la ville à 18 d'escompte. Les courtiers ont offert d'acheter de petites sommes à 18 à 20 et de vendre à 15 à 18 d'escompte.

Bureau d'Espèces et de Change de Bruno & Warner, No. 148, rue Gravier, près St-Charles.

Or étranger.	Valeur en or des E.-U.
Souverains Victoria	[illegible]
Do vieux	[illegible]
Billets de la Banque d'Angleterre	[illegible]
Pièces de 20 francs	[illegible]
Billets de la Banque de France en francs	[illegible]
X Thaler	[illegible]
X Thaler prussien	7 75
X Guilders Holl.	[illegible]
Kronen	[illegible]
Ducats	[illegible]
Doublons d'Espagne	16 00
Do patriotes	15 60
Argent étranger.	
Argent anglais	[illegible]
Do français	[illegible]
Piastres mexicaines	[illegible]
Do espagnoles	[illegible]
Couronnes françaises	1 00
Do allemandes	1 00
Thaler	[illegible]
Thaler prussien—papier	67
Guilders	38
Spesie	[illegible]
Argent espagnol, par once	1 02

LA MOITIE D'UN ŒIL.—Le *Lewiston Democrat* dit "Nous présumons que quiconque possède la moitié d'un œil peut apprendre, en 5 ou 6 heures, à se servir de la machine à coudre de Wilcox & Gibbs. C'est certainement un modèle de beauté et de simplicité." A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 Canal—

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.

Jeudi soir, 30 juin 1870.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3050 balles prises à des prix irréguliers et plus faciles en ce qui a regardé les bas grades, mais sans avoir montré de baisse cotable. Conséquemment nous continuons nos cotes antérieures moyennant de légères modifications. Nous les reproduisons: ordinary à 14½ à 15 ¼ c, good ordinary à 16¾ à 17¼, low middling 17¾ à 18, middling à 19 et strict middling 19¼ à 19¾ c.

Quelques autorités ont coté le good ordinary à 16½ à 17 c et le low middling 17½ à 18 ce qui s'accorde avec les ventes du moment, mais on n'a pu obtenir que bien peu de chose au-dessus des cotes antérieures, cotes que nous avons conséquemment retenues. Le good ordinary taché s'est vendu à un prix aussi bas que 16 c, le Liverpool low middling à 17½ et le good middling à 19½ c. Le marché a paru calme, et les ventes ont outrepassé l'attente générale, car un acheteur seul a pris 1200 balles de l'article. Une grande partie des affaires s'est opérée pour Liverpool et il s'en est fait aussi un grand nombre pour la France.

Les exportations d'aujourd'hui ont eu lieu pour Boston.

Recettes, proprement dites, depuis vendredi soir 3601 balles, contre 2788 durant le même laps de temps la semaine dernière et — l'an dernier, et depuis le 1er septembre 1119476 balles contre 782,625 l'an dernier, abstraction faite de 9112 balles supplémentaires.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1869, bal		770
Arriv. dep. le dern. état	550	
Arrivé précédemm	1182936	1183486
		1184256
Expédié aujourd'hui	954	
Expédié précédemment	1113712	1114666
Stock en mains et à bord		69590

SUCRE ET MELASSE.—Il a été reçu ce matin 39 bts de sucre et 25 bls de mélasse. La demande est bonne et les prix fermes—120 boucauts de sucre ont été vendus en magasin et au débarcadère. Nous cotons le commun à bon commun à 9 à 10 c., le fair à good fair 10½ à 10¾ c., fully fair 11 à 11¼ c., prime 11½ à 11¾, choice 11¾ à 12 c. [illegible] 12 à 12½ c. [illegible] [illegible] 85 à 95 c, golden syrup $1,

ARRIVAGES DE L'OUEST.—Les steamers Mary Houston, de Louisville, et le Great Republic, de St Louis, sont arrivés ici [illegible]

FARINE.—[illegible]

[illegible] à 63 c, et 29 de choix du Galena à 64 c à 65 [illegible].

MAÏS.—400 balles de foin de choix de l'Ouest, vendues à $26 50 la tonne. Le [illegible], fair à $21 et [illegible].

[illegible].—Le saindoux en baril [illegible] se vend en détail au même prix, [illegible] 31 35.

BACON.—Le jambon ordinaire [illegible]

[illegible]

VOLAILLE.—Les poules se vendent [illegible] douzaine de [illegible] à la douzaine de [illegible]

COMESTIBLES.—La demande de pommes de terre de la Louisiane est modérée pour la Havane, mais les envois de l'Ouest [illegible]. L'article est coté à $3 à $4 le baril. Les oignons valent $3 à 3 50 le baril [illegible] de l'Ouest. Les pommes de l'Ouest sont cotées à $3 à 5 le baril selon la qualité.

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*,
Vendredi matin, 1er juillet 1870.

La journée d'hier n'a différé en rien des journées précédentes, même soleil ardent, même température suffocante.

Les arrivages d'hier ont donné à la levée un peu plus d'activité que de coutume; mais ce qui a occasionné un grand émoi c'est le départ de deux des plus beaux bateaux du fleuve, le R. E. Lee et le Natchez, luttant à qui arrivera le premier à Cairo. Les sommes pariées sur ces deux bateaux sont énormes. Aussi la levée était-elle couverte de curieux.

Sont arrivés hier—le Myrtle, de la côte d'en bas; le W. S. Pike, du Bayou Sara; le Pretender, des Attakapas; l'Entreprise, de la Rivière-Rouge; le May Flower et le Wade Hampton, de la Rivière Ouachita; le Mary Houston, de Louisville, et le Great Republic, de St-Louis.

Sont partis—le Hunter, pour la côte d'en bas; le Grand Era, pour Vicksburg et le Natchez et le R. E. Lee, pour Cairo.

Nous appelons l'attention des voyageurs et des expéditeurs de la côte jusqu'à Bayou Sara, sur le beau bateau le Henry Tete, capitaine Joe Dalferes, lequel fera désormais deux voyages par semaine jusqu'à Bayou Sara, laissant la Nouvelle-Orléans tous les vendredis matin à 10 heures et tous les lundis soir à 5 heures. M. M. H. Landry est chargé de l'administration intérieure. Ce bateau fait le service de la malle.

Partira donc ce soir, à 5 heures, le beau bateau le Bart Able, capitaine V. B. Bacco; ce bateau fait aussi deux voyages par semaine jusqu'à Bayou Sara, partant de la Nlle-Orléans tous les vendredis soir à 5 heures et tous les mardis matin à 10 heures. M. Allen Jumel est chargé des affaires de bureau et M. Charley Dean, assisté de M. George Heno, est préposé au département du fret.

Parmi les départs de demain nous signalerons le Myrtle, pour la côte d'en bas; le Right-Way, pour le Bayou Lafourche; le St John, pour Bâton-Rouge; le John Gilgous, pour Vicksburg; le B. L. Hodge No 2, pour la Rivière Rouge.

LE NŒUD GORDIEN TRANCHÉ.—Le nœud gordien est tranché, car la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, si longtemps désirée, a enfin fait son apparition. C'est une des grandes conquêtes du siècle.

Médicaments.

Remèdes du Dr Richau

N'employez que ces remèdes et vous ferez une économie de temps et d'argent; vous conserverez la santé.

$1,000 de récompense à quiconque constatera un [illegible] dans un cas quelconque.

LE BAUME NO 1 DU DR RICHAU guérit des ulcères [illegible]

LE BAUME NO 2 DU DR RICHAU guérit des affections [illegible]

Prix de l'un ou de l'autre, $5 la bouteille ou deux bouteilles pour $9.

L'ANTIDOTE DU DR RICHAU guérit radicalement de toutes les affections des voies urinaires. Prix $3 la bouteille.

L'ELIXIR D'AMOUR DU DR RICHAU guérit radicalement des faiblesses des nerfs et des faiblesses occasionnées chez les jeunes personnes et chez les vieillards. Prix de la bouteille, $5, ou deux bouteilles pour $9.

Les remèdes sont expédiés aussitôt que le prix en est reçu, et n'y a de véritables que ceux qui contiennent des bouteilles sur lesquelles sont soufflés les mots "Dr. RICHAU'S GOLDEN REMEDIES, D. B. RICHARDS, Sole Proprietor."

S'adresser à D. B. RICHARDS, No. 228 Varick St, N. Y.

Agent à la Nlle-Orléans, JOHN FLEMING, à coin des rues Magazine et Natchez.

23 juin—1 an

DIPLOME D'HONNEUR décerné à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, en 1869.

Médaille d'argent à la foire de la Louisiane—1870.

AMERICAN
AROMATIC BITTER
CORDIAL
—ET—
Amer Toni-Aromatique
PRÉPARÉ PAR
A. A. PEYCHAUD.

CES deux Amers, le premier à prendre par mélange avec quoi que ce soit qu'on aime, et le second tout préparé à prendre pur, les deux également peuvent se prendre mélangés ensemble, avec les deux également propres à [illegible] [illegible]

A vendre par E. MONTEUSE, Droguiste, coin Chartres et Bienville.

Et par les principaux droguistes et marchands de groceries. 27 mars—1an Dim Mer Vend

Bandages Herniaires et Bandages.

Les premiers prix suivants ont été décernés à

H. SPILLMANN,
FABRICANT,
Au No. 93 de la rue Baronne, N. O.,
A la Quatrième Foire (1870) de l'Etat de la Louisiane.

DIPLOME POUR
Le meilleur et le plus agréable bandage herniaire pour les deux sexes.
Le meilleur bandage d'enfants,
Le meilleur bandage ouaté.
Le meilleur bandage ombilical.
Le meilleur bandage d'épaules.
Le meilleur assortiment de bandages herniaires.
Diplôme pour la meilleure exposition d'attaches orthopédiques.

H. SPILLMANN.

Inventeur et propriétaire de la patente des bandages herniaires sans ressorts.
Venez les examiner avant de les acheter ailleurs.
Les ordres sont promptement exécutés.
1er sept—1an

Le Dr. J. BRADFIELD,
"Female Regulator"
Le Meilleur Ami
DES FEMMES,

Apaise les souffrances, guérit des rhumatismes et de la névralgie du dos et de la matrice, des menstrues douloureuses, des maux de TÊTE, des douleurs au DOS et à l'AINE, arrête la ménorragie, guérit des fleurs blanches et du relâchement de la matrice.

La guérison est aussi certaine que l'effet de la quinine dans les fièvres en frisson.

Les dames peuvent se guérir elles-mêmes [illegible] qui que ce soit et mettre ainsi à l'abri leur santé et leur modestie.

Les meilleurs médecins le recommandent.

L'imprimé qui enveloppe la bouteille donnera au lecteur l'historique des maladies, les certificats de cures merveilleuses et la manière de se servir du remède.

Fabriqué et à vendre par BRADFIELD & CO. à Atlanta, en Géorgie.
Prix .... $1 50 la bouteille
A vendre par WHEELOCK, FINLEY & CO., E. J. HART & CO., BALL, LYONS & CO.,
Et au dépôt de Médecines patentées de FLEMING.
25 jan—1an

Le Remède Indien des Montagnes Rocheuses, du Dr. IDAHOE.

LE REMÈDE INDIEN DES MONTAGNES ROCHEUSES, de Dr IDAHOE, guérit infailliblement des maladies de la peau, des rhumatismes, [illegible]

IL N'Y A RIEN DE COMPARABLE pour la chevelure, qu'il embellit et à laquelle il rend sa couleur primitive, [illegible]

[illegible]

A vendre par tous les Pharmaciens et au dépôt [illegible]

Tout le Monde en parle [illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD .... Président.

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.
25,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - - - $50,000

[illegible]

[illegible]

Billets entiers: $10—coupons en proportion.
Lots payables en plein, sans déduction.
Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président.
[illegible] Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez du montant [illegible] ou circulaires votre lettre.

Dépôt du Moulin "Eagle"
à égrener le coton et Dépôt de Machines,
—DE—
WILLIAM L. CUSHING,
Au coin des rues St-Charles et Union, près l'Hôtel St-Charles.

LANE & BODLEY.

CINCINNATI, O.

DÉPOT DE MACHINES DU SUD,
DE LANE & BODLEY,
Au No 91 de la rue St-Charles, coin Union.

L'AGENCE du Sud de ces célèbres machines à égrener de LANE & BODLEY, de Cincinnati, et au No 91 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, magasin de W. L. CUSHING qui en a un grand stock qu'il offre aux prix du fabricant; [illegible]

MACHINES, BOUILLOIRES, MOULINS A SCIE, MACHINES A LATTES ET A BARDEAUX, POULIES, MACHINES A ROQUE, POMPES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS ET TOUTE ESPÈCE DE MACHINES—FABRIQUÉES PAR LANE & BODLEY, DE CINCINNATI.

Pour les circulaires donnant des détails complets, s'adresser à W. L. CUSHING, au No 91 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans.

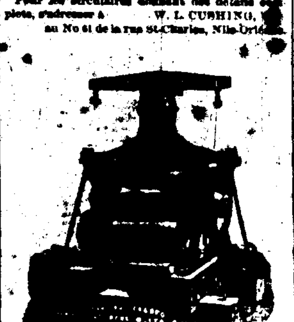

Ce cliché représente le MOULIN A SUCRE le plus puissant qui ait jamais été fait et qui a gagné des premiers prix de hickory à la dernière Foire. Les petits planteurs sont invités à faire demander des circulaires. Nous avons des moulins qui font de 1 à 12 boucauts par jour.

W. L. CUSHING,
Au No 91 de la rue St-Charles.

Le soussigné est le seul agent de la Compagnie des MOULINS "EAGLE" à égrener le coton.

PRESSE A COTON, A MAINS, PORTATIVE,
PRESSE INGERSOLL A COTON,
PRESSE A COTON, PERFECTIONNÉE, DE NOYES,
PRESSE A COTON ALBERTSON,
PRESSEUR PATENTÉ DE NOYES,
PRESSE A COTON, PATENTÉE, DE HART
VIS A COTON, NEWELL, AMÉLIORÉE, DE STEDMAN,
MOULINS A MAIS, QUEEN OF THE SOUTH, DE STRAUB,
MACHINES A FAUCHER, DE WALTER A WOOD,
Moulins à sucre Prize, Samson, Vulcan, Hercule, Favorite, Leviathan, Mammouth et Plantation, de G. L. Squire & Bro,
EVAPORATEURS AMÉRICAINS,
MOULINS EAGLE A SUCRE,
MOULINS A SUCRE, SOUTHERN, de Louisville,
EVAPORATEURS DE SCANTLIN,
LES BÉLIERS, MACHINES ET BOUILLOIRES PORTATIVES, des fonderies d'Ames,
MACHINES A DESSECHER, perfectionnées, de Stedman & Co.
MACHINES à battre à dœuves de Stedman & Co.
LES CÉLÈBRES SCIES à dents insérées, de R. Hoe & Co.
MACHINES A JAUGER à vapeur, Ulhe,
MOULINS A MAIS, Nonpareil, patentés, de Sedgwick,
MACHINES A COUDRE, de Florence,
MACHINES A BATTRE, de Joe & Shoemaker, qui ont obtenu la médaille d'or,
MACHINES A BARDEAUX et à douves, de Fuller & Ford.

Toutes ces machines sont reçues en consignation et se vendent pour le compte des fabricants.

A leur plus bas prix.

Ces établissements ne font que des machines de premier ordre qu'ils garantissent sous tous les rapports.

WILLIAM L. CUSHING,
Au No. 91 de la rue St-Charles, coin Union,
à deux portes au sud de l'hôtel St. Charles.

MACHINES "EAGLE", perfectionnées, à égrener le coton.

La grande demande de l'année dernière a épuisé le stock, et plus de deux cents ont été sans être servis.

La Compagnie, afin de prévenir les désappointements, a augmenté le nombre de ses ouvriers et aura toujours un grand nombre de ces machines à son dépôt de la Nlle-Orléans. Les planteurs peuvent être assurés que toutes leurs commandes seront remplies en s'adressant à W. L. CUSHING, No. 91 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Le prix est fixé, pour la saison de 1870, à $3 la scie.

La meilleure machine à coudre du monde.

La machine à coudre de Florence est la meilleure qui ait jamais été faite. Tous les acheteurs en sont charmés. Elle a remporté le premier prix à Paris.

[illegible]

[illegible] W. L. CUSHING, agent.

[illegible]

PRESSE A COTON, DE STEDMAN,

[illegible]

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAGNE.

A. ROCHEREAU & CO.,
COMMISSION MERCHANTS,
Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,
No [illegible] ST. LOUIS STREET.........

Institution de Jeunes Demoiselles
[illegible]
Mme PORTIER,
[illegible] DU BAYOU [illegible]

Université de l'Etat de la Louisiane,
[illegible]
BATON-ROUGE, LOUISIANE,
[illegible]

MAISON [illegible]

[illegible]

Entrepôt de Tapis.
E. C. PALMER & Co.,
Aux Nos 93, 95 et 97 de la rue du Camp.
VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

NOUS serons reconnaissants, dans le courant de [illegible]

COMPARAISON.

TAPIS—Axminster, Velours, Bruxelles, Trois Fils, Ingrain, [illegible]

AYA PANA.

CETTE merveilleuse liqueur, extraite des sucs de la plante de ce nom, [illegible]

DEJAN BROS.

Porcelaines de Limoges.

[illegible]

JARDIN MAGNOLIA,
AU PONT DU BAYOU.

[illegible] de l'Esplanade.

LE bosquet d'un jardin et ses familles [illegible]

GEO MERZ, Propriétaire.

EXTINCTEUR DU FEU BABCOCK.

CET EXTINCTION, le meilleure protection [illegible] grande vitesse dans la dernière expérience faite dans la [illegible]

[illegible] PREMIER PRIX [illegible]

DAVID BRADLEY, Agent général [illegible] Rue Carondelet, N., Nlle Orléans.

[illegible]

[illegible]

J. BONTEMPS,
TEINTURIER ET DEGRAISSEUR,
186 .... RUE POYDRAS 186
— Entre les rues —
Dufossat et [illegible]
Nouvelle-Orléans.

Glycerole d'Amandes.

CETTE excellente préparation enlève les boutons, les rougeurs, les taches de rousseur [illegible]

[illegible] J. FREDERICKS, [illegible]

FREDERICKSON & HARTE, [illegible]

F. CONTHIER,
— a transporté son —
ETABLISSEMENT DE TAILLEUR, [illegible]
48 .... de la rue St. Charles 48

[illegible]

V. BIRO
FABRICANT ET MARCHAND DE [illegible]
[illegible]
10 mai—1 an

BUREAU DE PLACEMENT ET D'EMIGRATION POUR LES DEUX SEXES
RUE TOULOUSE No 67.

[illegible]

S. TOURNE.

Les Sirops de Fruits [illegible]

G. W. DUNBAR & Son,

[illegible]

[illegible]

FOURNEAU DE CUISINE

P. P. STEWART,

[illegible]

LE FOURNEAU DE STEWART [illegible]

FULLER, WARREN & CO.,
[illegible] Troy, N. Y.

A vendre par
E. J. HOGAN,
[illegible]

Une preuve évidente de la grande supériorité du
"CHARTER OAK"
SUR TOUS LES AUTRES FOURNEAUX DE CUISINE.

[illegible]

JE certifie que j'ai acheté de [illegible] un CHARTER OAK [illegible]

[illegible]

LE CÉLÈBRE FOURNEAU "CHARTER OAK" [illegible]

BRILLIANT DE BUCK.

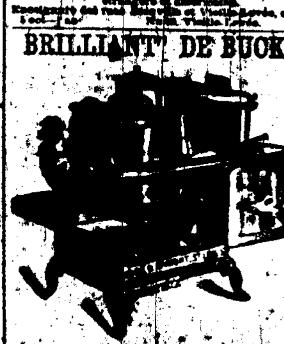

LE SEUL BON FOURNEAU [illegible]

PREMIER PRIX, [illegible] à la Foire de St. Louis;
PREMIER PRIX, [illegible] à la Foire de St. Louis;
MEDAILLE EN OR [illegible]
PREMIER PRIX, [illegible] à la Foire de St. Louis
[illegible]

Et achetez un "BRILLIANT."

[illegible]

Machine à Coudre de
GROVER & BAKER.

[illegible]

Mme ROBERT,
195 .... Rue du Canal 195

DENTELLES, CHALES, FLEURS, &C.
Modes et Façons de robes dans les derniers genres de Paris.

JULIUS LOEFFLER,
(Successeur de CHARLES LOEFFLER)
POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,
[illegible]

Pour économiser le travail et avoir de grandes récoltes,
[illegible]
SUPERPHOSPHATE OU NOIR ANIMAL,
ET DU
NOIR ANIMAL PURIFIÉ
DE STERI.

NOIR ANIMAL de [illegible]

[illegible]

JUS DE VIANDE DE BŒUF CONDENSÉ, DE LOUIS MOREAU.

WAGLEY, MOREAU & CO.,
[illegible]

[illegible]

AUX PHARMACIENS.
"EXTRACTUM CAINÆ"
—OU—
[illegible]
Fabriqué par Wagley, Moreau & Co.,
[illegible]

[illegible]

AGENCE D'IMPORTATION
DE
Travailleurs Chinois.

[illegible]

J. K. BAILE,
[illegible]

VINAIGRE.

[illegible]

MAURY & CO.
[illegible] COURT, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

UN TERRAIN situé à Est-Boulevart, [illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. D. TAYLOR vs JOHN ARROWSMITH.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN SIMMONS vs. THOMAS E. BOBLEY.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

APPLETON NOYES & CO. vs. ISAAC ROCKADAY.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ST-LEON DESTREHAN vs. SARAH M. VANDERVOORT.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DUSSOUCHET et GILBERT vs DAVID FREY.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

F. BARTHELEMY vs ARISTIDE CARLOS.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CHAS. T. HOWARD vs. J. B. KNIGHT & al.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Alfred C. Robertson vs James M. Planeger et al. (Emilie Jeanne Robillard, épouse de W. W. Freeman, et W. W. Freeman).

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

FRANÇOIS LIMONOY vs. GEORGE MALCOM & ROBERT MALCOLM.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

E. B. Maberry vs Francis Morasey.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ROBERT SCHELL vs GEORGE C. BOGERT.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

FRANÇOIS LACROIX vs MARTIN DEK.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LE DR J. F. SEGUIN vs HARVEY GUILD.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La dame AMANDA REYNOLDS vs MARTIN CAREY.

La dame JOHANNA HAYDEN, épouse [illegible] vs LE MEME.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

THOMAS W. BOTHICK vs HARVEY GUILD.

SEPTIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La dame FANNY FREBET vs HENRY ABEL.

SEPTIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOSEPH GILMERT vs. WILLIAM VOSS.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente, sans réserve,

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO.—E. Rasché, encanteur—SAMEDI, 2 juillet, [illegible]

PAR LOUIS STERN & BROS.

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR LOUIS STERN & BROS. [illegible]

PAR EUGENE TOURNE.

[illegible]

PAR EUGENE TOURNE, [illegible]

PAR S. J. MONTGOMERY.

[illegible]

PAR S. J. MONTGOMERY.—E. W. [illegible]

LA BANQUE D'EPARGNES DE JEFFERSON vs. A. BURTHE et al.

SIXIEME COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. WINEHILL & GEORGE PALFREY vs MISS TODD & MARGUERITE TODD, épouse de JAMES E. STEPHENS.

QUATRIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

AUGUSTUS C. DENOUVION vs. [illegible] DENOUVION.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vins—Liqueurs—Provisions—&c.

J. CAZAUX, Bordeaux. E. VERGNOLE, Nouvelle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE,
72 .... VIELLE-LEVÉE ....
MAISON FONDÉE EN 1841.
IMPORTATION DIRECTE.

VIN rouge et blanc, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Cordiaux et Liqueurs, Huile d'olive, Curaçao, [illegible]

E. PIAGGIO,
NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE.
Au coin des rues Canal et [illegible]
SPÉCIALITÉ D'ÉPICES.

IL offre à vendre du POIVRE trillé de [illegible]

WHISKEY BOURBON et [illegible]

WHISKEY CHICKEN COCK

CE célèbre WHISKEY BOURBON, VIEUX et GARANTI PUR, de tous les âges et tous les prix, dans les meilleures futailles, est offert au commerce, en gros seulement, à très bon marché et à des conditions avantageuses.

NOUS EN AVONS CONSTAMMENT UN TRÈS GRAND STOCK

COBB, DOLHONDE & CO.,
Seuls agents, en gros,
No 69 rue des [illegible]

G. W. DUNBAR & SON,
Nos 14 .... RUE ST-LOUIS .... 12 et 14
Nouvelle-Orléans.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS
[illegible]

FABRICANTS DE
SIROPS DE FRUITS
[illegible]

SUCRES-MÉLASSES.

SUCRES RAFFINÉS—[illegible]
A. THOMSON & CO.,
No [illegible] de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, [illegible]
A. THOMSON & CO.,
No [illegible] de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES CLARIFIÉS—[illegible]
A. THOMSON & CO.,
No [illegible] de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE LA LOUISIANE—[illegible]
A. THOMSON & CO.,
No [illegible] de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE CUBA—[illegible]
A. THOMSON & CO.,
No [illegible] de la rue Tchoupitoulas.

Musique. Pianos.

GRAND RABAIS.

M. ELIE,
16 .... RUE ROYALE 16

PIANOS A louer et en magasin un choix [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

Lingerie, Notions, Rubans à Ceinture, Chapeaux.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. [illegible]

[illegible]

PAR D. [illegible]

[illegible]

PAR O. VALETON.

O. VALETON,
[illegible]

[illegible]

PAR J. [illegible] DEJAN
CHEVAUX ET [illegible]

[illegible]

La célèbre nouvelle Machine à Coudre de [illegible] pour les familles.

[illegible]

[illegible] E. COOPER, [illegible]

[illegible] EVELINA L. [illegible] vs. la dame DOUMA à KENDALL.

COUR DE DEUXIEME DISTRICT [illegible] CLAIRE, [illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

POST GEDDES vs RICHARD CLAQUE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

[illegible] vs. J. A. PICHERT & [illegible]

COUR DE DEUXIEME DISTRICT [illegible] CLAIRE, [illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

R. F. WIRE vs la Dame D. MCGUIRE.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

THOMAS CAHILL vs M. T. GILLASS.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]